Nations Unies S/PRST/2005/31*



# Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juillet 2005

Original: français

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5226e séance du Conseil de sécurité, tenue le 13 juillet 2005, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », le Président du Conseil a fait, au nom de celui-ci, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne avec la plus grande fermeté le massacre de près d'une cinquantaine de personnes, dont la majorité étaient des femmes et des enfants, survenu le 9 juillet 2005 à Ntulu-Mamba, en République démocratique du Congo.

Le Conseil prie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo d'établir les faits et de lui en faire rapport aussi rapidement que possible.

Le Conseil demande aux autorités congolaises de faire diligence afin de poursuivre et traduire en justice les auteurs et les responsables de ces crimes, en priant la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) d'apporter à celles-ci tout le soutien dont elles pourraient avoir besoin. Il encourage les autorités congolaises à poursuivre leurs efforts pour assurer la protection des civils et le respect des droits de l'homme sur leur territoire.

Le Conseil souligne qu'il est indispensable de mettre fin, notamment dans les Kivus et l'Ituri, aux attaques des groupes armés sur les populations qui, tout en augmentant les souffrances des civils, font peser une menace sur la stabilité de toute la région, ainsi que sur la tenue des élections en République démocratique du Congo. Il exige des Forces démocratiques de libération du Rwanda qu'elles respectent l'engagement pris à Rome, le 31 mars 2005, de cesser la lutte armée et de régler sans plus tarder la question du rapatriement de leurs combattants.

Le Conseil réaffirme son plein soutien à la MONUC. Il salue les actions robustes qu'elle mène dans l'accomplissement de son mandat, et le concours qu'elle apporte aux forces armées de la République démocratique du Congo en vue de renforcer la sécurité des populations. »

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

05-41970* (F) 150705 180705